

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Avis de vacance d'emplois de directeurs des soins de la fonction publique hospitalière réservés aux élèves directeurs et directrices des soins

NOR : SPRN2317829V

Les emplois de directeurs des soins ci-après sont réservés pour être proposés aux élèves directeurs ou directrices des soins ayant satisfait aux épreuves de validation de fin de formation des directeurs ou directrices des soins en application des dispositions de l'article 16 du décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière, et qui prévoit la publication des postes correspondants au *Journal officiel* de la République française :

- centres hospitaliers de Digne-les-Bains et de Manosque, établissements publics de santé de Castellane, de Seyne-les-Alpes et de Riez et EHPAD de Thoard, de Valensole et de Puimisson (Alpes-de-Haute-Provence), deux emplois de :
 1. « coordonnateur général des soins du centre hospitalier intercommunal de Manosque » ;
 2. « coordonnateur général en charge de la coordination des soins du centre hospitalier de Dignes et de la coordination des instituts de formations paramédicales » ;
- centre hospitalier intercommunal des Vallées de l'Ariège à Foix et établissement médico-social public autonome « La Résidence Jules Rousse » à Tarascon sur Ariège (Ariège), un emploi d'« adjoint au coordonnateur général des soins »
- centre hospitalier de Carcassonne et EHPAD de Rieux-Minervois et de Trèbes (Aude), un emploi de « coordonnateur général des soins, directeur de la qualité et gestion des risques » ;
- centre hospitalier de Limoux-Quillan et EHPAD d'Espéras (Aude), un emploi de « coordonnateur général des soins » ;
- centres hospitaliers de Millau et de Saint-Affrique (Aveyron), deux emplois de :
 1. « directeur des soins à la direction de l'IFSI et de l'IFAS du centre hospitalier de Millau » ;
 2. « coordonnateur général des soins du centre hospitalier de Millau » ;
- Assistance publique – hôpitaux de Marseille (Bouches-du-Rhône), un emploi de « directeur des soins au groupement hospitalier de La Timone » ;
- centre gérontologique départemental des Bouches-du-Rhône à Marseille (Bouches-du-Rhône), un emploi de « coordonnateur général des soins » ;
- centre hospitalier universitaire de Caen Normandie et centre hospitalier de Falaise (Calvados), un emploi de « directeur des instituts de formations paramédicales » ;
- centre hospitalier « Jacques Cœur » à Bourges (Cher), un emploi de « coordonnateur des instituts de formation paramédicale, directeur de l'IFAS-IFA de Bourges » ;
- centres hospitaliers de Saint-Brieuc et de Lannion-Trestel (Côtes-d'Armor), un emploi d'« adjoint au coordonnateur général des soins du centre hospitalier de Saint-Brieuc » ;
- centre hospitalier universitaire de Besançon (Doubs), un emploi d'« adjoint au coordonnateur général des soins » ;
- centre hospitalier de Gisors (Eure), un emploi de « coordonnateur général des activités de soins infirmiers, de rééducation et médicotechnique, directeur de l'IFAS rattaché au centre hospitalier de Gisors » ;
- centre hospitalier « Henri Ey » à Bonneval (Eure-et-Loir), un emploi de « coordonnateur général des soins » ;
- centre hospitalier universitaire de Toulouse et centre hospitalier de Lavaur (Haute-Garonne), un emploi d'« adjoint au coordonnateur général des soins au centre hospitalier universitaire de Toulouse » ;
- centre hospitalier universitaire de Bordeaux (Gironde), un emploi de « chargé de l'organisation des soins du projet "Nouveau CHU", du pilotage et du suivi des orientations stratégiques, de la qualité et de la gestion des risques » ;
- centre hospitalier intercommunal Sud-Gironde, PPMS de Monségur, centres hospitaliers de Cadillac, de Bazas, centre de soins de Podensac (Gironde), un emploi de « directeur des soins au centre hospitalier de Cadillac » ;

- centre hospitalier universitaire de Rennes et centre hospitalier de Brocéliande (Ille-et-Vilaine), un emploi d'« adjoint à la coordonnatrice générale des instituts » ;
- centre hospitalier Guillaume Rénier à Rennes (Ille-et-Vilaine), un emploi de « coordonnateur général des soins » ;
- centre hospitalier intercommunal Amboise-Château-Renault (Indre-et-Loire), un emploi de « coordonnateur général des soins, chargé de la qualité et de la gestion des risques » ;
- centre hospitalier intercommunal Vercors Isère à Saint-Marcellin (Isère), un emploi de « coordonnateur général des soins, chargé de la qualité et de la sécurité » ;
- centre hospitalier Jura-Sud à Lons-le-Saunier, centres hospitaliers de Morez et de Saint-Claude (Jura), un emploi de « coordonnateur général des soins » ;
- centre hospitalier "Simone Veil" à Blois (Loir-et-Cher), un emploi de « coordonnateur général des instituts de formation en soins infirmiers, d'aides-soignants et d'ambulanciers » ;
- centre hospitalier de Vendôme-Montoire, EHPAD de Savigny et de Ville-aux-Clercs (Loir-et-Cher), un emploi de « coordonnateur général des soins » ;
- hôpital du Gier à Saint-Chamond (Loire), un emploi de « coordonnateur général des activités de soins, chargé de la direction qualité-gestion des risques » ;
- centre hospitalier universitaire de Saint-Etienne, centre hospitalier de Roanne, EHPAD de Coutouvre, de Montagny et du Pays de Belmont (Loire), deux emplois de :
 1. « adjoint au coordonnateur général des soins, chargé des domaines Pôles cliniques – Recherche paramédicale – Animation projet de soins du territoire » ;
 2. « adjoint au coordonnateur général des soins, chargé des domaines Pôles cliniques (focus pôle psychiatrie) et organisation des formations “cadres de santé et adaptation à l'emploi” – Universitarisation – Simulation en santé » ;
- centres hospitaliers du Chambon-Feugerolles et de Firminy (Loire), un emploi de « coordonnateur général des soins » ;
- centre hospitalier universitaire de Nantes, centres hospitaliers de Clisson et de Maubreuil à Saint-Herblain (Loire-Atlantique), un emploi de « directeur des soins de la plateforme 5 au centre hospitalier universitaire de Nantes (pôles de gérontologie-clinique/biologie/santé publique-prévention-pharmacie) » ;
- centre hospitalier de Gien, HL de Sully sur Loire et EHPAD de Châtillon et de Coullons (Loiret), un emploi de « coordonnateur général des activités de soins du centre hospitalier “Pierre Dezarnaulds” à Gien » ;
- centres hospitaliers de Villeneuve sur Lot, de Penne d'Agenais, de Fumel et EHPAD de Tournon d'Agenais (Lot-et-Garonne), un emploi de « directeur de l'institut de formation des soins infirmiers - Institut de formation des aides-soignants de Villeneuve-sur-Lot » ;
- centre hospitalier universitaire d'Angers (Maine-et-Loire), un emploi de « directeur des soins » ;
- centres Hospitaliers de Saint-Lô et de Coutances (Manche), un emploi de « coordonnateur général des soins » ;
- centre hospitalier universitaire de Reims, centres hospitaliers d'Épernay, de Montmirail et EHPAD d'Ay-Champagne et d'Avize (Marne), un emploi d'« adjoint au coordonnateur général des soins du CHU de Reims, participant au projet “Nouvel Hôpital de Reims” » ;
- centre hospitalier universitaire de Nancy, centres hospitaliers de Dieuze (57), de Pont-à-Mousson et centre hospitalier intercommunal de Pompey-Lay-Saint-Christophe (Meurthe-et-Moselle), deux emplois de :
 1. « adjoint à la coordonnatrice générale des soins » ;
 2. « directeur de l'IFSI-IFAS » ;
- centres hospitaliers de Verdun-Saint-Mihiel, de Bar-le-Duc Fains-Véel (55), de Vitry-le-François (51), de Joinville, de Wassy, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, de la Haute-Marne (52) et EHPAD de Thieblemont-Farémont (51) (Meuse), un emploi de « coordonnateur général des soins, directeur de la qualité et de la gestion des risques du centre hospitalier de Verdun-Saint-Mihiel » ;
- centre hospitalier de Douai (Nord), un emploi de « coordonnateur général des soins » ;
- centre hospitalier universitaire de Lille et centre hospitalier d'Armentières (Nord), deux emplois de :
 1. « coordonnateur général des instituts de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants du centre hospitalier d'Armentières » ;
 2. « directeur des soins au centre hospitalier universitaire de Lille » ;
- centre hospitalier de Roubaix (Nord), un emploi de « coordonnateur général des instituts de formation paramédicaux » ;
- centres hospitaliers de Valenciennes et de Fourmies (Nord), un emploi de « chargé des écoles et des instituts de formation du centre hospitalier de Valenciennes et, par voie de mise à disposition, du centre hospitalier de Maubeuge » ;

- centre hospitalier intercommunal d’Alençon-Mamers, CPO à Alençon, centre hospitalier de Sées, EHPAD de Chanu et de Tinchebray (Orne), deux emplois de :
 1. « coordonnateur général des soins, directeur des soins du centre hospitalier intercommunal d’Alençon-Mamers » ;
 2. « adjoint au coordonnateur général des soins, chargé de la coordination opérationnelle de la direction des soins » ;
- centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), un emploi de « coordonnateur général des soins, chargé de la direction des soins et des usagers, » ;
- centres hospitaliers de l’Arrondissement de Montreuil-sur-Mer à Rang-du-Fliers et d’Hesdin (Pas-de-Calais), un emploi de « coordonnateur des instituts de formation (IFSI et IFAS) du G.C.S. de formation en santé par voie de mise à disposition » ;
- centres hospitaliers de Lens, de Béthune-Beuvry, d’Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais) et de La Bassée (Nord), deux emplois de :
 1. « directeur des soins du centre hospitalier de Lens » ;
 2. « directeur des soins des centres hospitaliers d’Hénin-Beaumont et de La Bassée et chargé de missions transversales » ;
- centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand et centre hospitalier d’Issoire (Puy-de-Dôme), un emploi de « coordonnateur général des soins au centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand et au centre hospitalier d’Issoire » ;
- centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), un emploi de « directeur des soins » ;
- centre hospitalier de Pau et centre gérontologique de Pontacq-Nay-Jurançon (Pyrénées-Atlantiques), un emploi de « coordonnateur général des instituts de formation, du centre de formation continue des professionnels de santé et de la formation continue » ;
- centre hospitalier de Thuir et EHPAD de Thuir (Pyrénées-Orientales), un emploi de « chargé de l’organisation des soins et des relations avec les usagers » ;
- groupe hospitalier Sélestat-Obernai et hôpital intercommunal du Val d’Argent (Bas-Rhin), un emploi de « coordonnateur général des soins » ;
- centres hospitaliers de Haguenau, de Wissembourg et CHD de Bischwiller (Bas-Rhin), un emploi de « directeur des soins en charge de la coordination des soins du centre hospitalier intercommunal de la Lauter (CHIL) à Wissembourg et du centre hospitalier départemental de Bischwiller (CHDB) » ;
- groupe hospitalier de la région de Mulhouse et Sud-Alsace (Haut-Rhin), un emploi d’« adjoint au coordonnateur général des soins » ;
- centre hospitalier spécialisé du Vinatier à Bron (Rhône), un emploi de « directeur des soins » ;
- hospices civils de Lyon (Rhône), un emploi de « coordonnateur des instituts de formations IFSI, IFAS, IFA, CFARM, IFMEM et CFPPH » ;
- centres hospitaliers de Villefranche-sur-Saône, de Tarare, de Grandis-Haute-Azergues, de Trévoux et EHPAD de Villars-les-Dombes (Rhône), un emploi d’« adjoint au coordonnateur général des soins » ;
- groupe hospitalier « de la Haute-Saône » à Vesoul (Haute-Saône), un emploi d’« adjoint au coordonnateur général des soins, en charge de la partie sanitaire » ;
- centres hospitaliers de Mâcon, du « Pays Charolais-Brionnais » à Paray-le-Monial, du Clunisois, de Tournus et EHPAD de Bois-Sainte-Marie, de Chauffailles, de Digoïn, de Marcigny et Romenay (Saône-et-Loire), un emploi de « coordonnateur général des activités de soins du centre hospitalier du “Pays Charolais-Brionnais” à Paray-le-Monial » ;
- pôle santé Sarthe et Loir à La Flèche (Sarthe), un emploi de « coordonnateur général des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico techniques » ;
- centre hospitalier spécialisé de la Savoie à Chambéry (Savoie), un emploi de « coordonnateur général des soins infirmiers, de rééducation et medico-technique » ;
- Assistance publique – hôpitaux de Paris (Paris), cinq emplois de :
 1. « coordonnateur d’instituts paramédicaux IFSI AVICENNE - “Jean Verdier”. Centre de formation et du développement des compétences de l’AP-HP » ;
 2. « coordonnateur d’instituts paramédicaux (IFSI et IFAS) Louis Mourier. Centre de formation et du développement des compétences de l’AP-HP » ;
 3. « adjoint au coordonnateur général des soins. Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Paris-Seine-Saint-Denis » ;
 4. « directeur des soins de l’hôpital “Raymond Poincaré”. Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Université Paris-Saclay » ;
 5. « directeur des soins de l’hôpital “Sainte-Périne”. Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Université Paris-Saclay » ;
- centre hospitalier intercommunal du Pays des Hautes-Falaises à Fécamp (Seine-Maritime), un emploi de « coordonnateur général des soins, chargé du secteur EHPAD » ;

- centre hospitalier universitaire de Rouen, centres hospitaliers de Gournay-en-Bray, de Neufchâtel-en-Bray et « du Belvédère » à Mont-Saint-Aignan" (Seine Maritime), un emploi de "directeur des soins » ;
- grand hôpital de l'Est Francilien et centre hospitalier de Jouarre (Seine-et-Marne), un emploi de « directeur des soins » ;
- centres hospitaliers intercommunaux de Poissy-Saint-Germain-en-Laye et Meulan-les-Mureaux, centre hospitalier de Mantes-la-Jolie (Yvelines), un emploi d'« adjoint à la coordonnatrice générale des soins, directeur des soins du centre hospitalier "François Quesnay" de Mantes la Jolie » ;
- centre hospitalier universitaire d'Amiens, centre hospitalier de Doullens, centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye et EHPAD de Domart-en-Ponthieu (Somme), un emploi de « directeur d'Institut de formation au sein du pôle de formation, adjoint à la coordonnatrice générale des Instituts (CGI), pôle des formations de niveau 4 et SI » ;
- centre hospitalier de la Dracénie à Draguignan et EHPAD Bouen Seren à Bargemon (Var), un emploi de « coordonnateur général des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques » ;
- centre hospitalier intercommunal de Toulon/La-Seyne-sur-Mer et centre hospitalier de Hyères (Var), un emploi de « directeur des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques » ;
- centre hospitalier départemental Vendée à la Roche-sur-Yon, centres hospitaliers Loire-Vendée-Océan à Challans, « Côte de Lumière » aux Sables d'Olonne, de Fontenay-le-Comte, groupe public hospitalier et médico-social des Collines Vendéennes à La Châtaigneraie, hôpitaux « Dumonté » à l'Île d'Yeu et de Noirmoutier, établissement public social et médico-social « La Madeleine » à Bouin, EHPAD « Payraudeau » à La Chaize-le-Vicomte et « la Reynerie » à Bouin, et résidence au Fil des Maines à Saint-Fulgent (Vendée), un emploi de « coordonnateur général des soins au centre hospitalier de Fontenay-le-Comte » ;
- centres hospitaliers d'Auxerre, d'Avallon, du Tonnerrois et de Clamecy (Yonne/Nièvre), un emploi de « coordonnateur général des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du centre hospitalier d'Auxerre et du groupement hospitalier de territoire "Unyon" » ;
- centre hospitalier Nord Franche-Comté (HNFC) à Belfort et Centre hospitalier de soins longue durée (CHSLD) à Bavilliers (Territoire de Belfort), un emploi de « directeur de l'institut de formation aux métiers de la santé (IFMS) » ;
- centre hospitalier Sud Francilien de Corbeil-Essonnes et centre hospitalier d'Arpajon (Essonne), un emploi d'« adjoint au coordonnateur général des soins, directeur des soins du centre hospitalier d'Arpajon » ;
- groupe hospitalier Nord-Essonne à Longjumeau (Essonne), un emploi de « directeur de l'institut de formations paramédicales » ;
- groupement hospitalier intercommunal Le Raincy-Montfermeil, et centres hospitaliers intercommunaux d'Aulnay-sous-Bois et de Montreuil (Seine-Saint-Denis), deux emplois de :
 1. « coordonnateur général des soins du centre hospitalier intercommunal "Robert Ballanger" à Aulnay-sous-Bois » ;
 2. « coordonnateur général des instituts de formation du centre hospitalier intercommunal "Robert Ballanger" à Aulnay-sous-Bois » ;
- les hôpitaux de Saint Maurice et centre hospitalier « Les Murets » à La Queue-en-Brie (Val-de-Marne), un emploi de « directeur des soins du site des hôpitaux de Saint Maurice et de l'IFSI » ;
- hôpital NOVO à Pontoise et EHPAD de Luzarches (Val d'Oise), un emploi de « directeur des soins à l'hôpital NOVO » ;
- centre hospitalier universitaire de Martinique à Fort-de-France (Martinique), un emploi d'« adjoint au coordonnateur général des soins » ;
- centre hospitalier de l'Ouest Guyanais (Guyane), un emploi de « directeur des soins adjoint » ;
- hôpitaux de Mayotte (Mayotte), un emploi de « coordonnateur/directeur de l'institut des études en santé ».

Les candidats à ces emplois doivent adresser leur dossier de candidature aux chefs des établissements de santé où ils sont candidats, composé de leur *curriculum vitae* et de leur lettre de motivation, dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis.

Dans le même délai, ils doivent également adresser leur candidature au Centre national de gestion à l'adresse électronique suivante : cng-mobilite-dirsoins@sante.gouv.fr.

Un accusé de réception leur sera adressé à réception de leur dossier.

Les candidatures, si elles sont multiples, seront regroupées sur une seule lettre.

En application des dispositions de l'article 16 du décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière, les nominations sur ces postes sont prononcées par la directrice générale du Centre national de gestion, après audition des candidats et sur proposition du directeur, chef de l'établissement concerné, et compte tenu des choix exprimés par les candidats.